



Reventin-Vaugris

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le Lundi 8 Juin 2015 à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.

Tous les membres étaient présents sauf Mme AVENIER GARDE (procuration à Mme VIDOR), Mlle POCHON (procuration à M. LACOURTABLAISE) et M. FIAT (procuration à Mme MOSNIER), excusés.

Mme Cathy COLEON LAYNAUD était secrétaire de séance.

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU CHEMIN DU VIEUX PAVE APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les marchés à passer avec les entreprises :

- ✓ COMTE 42 – CHAMPDIEU concernant le lot 1 – Maçonnerie, d'un montant de 391 337,20 € HT,
- ✓ CITEOS 38 – PONT-EVEQUE concernant le lot 2 – Electricité, d'un montant de 30 272,00 € HT,

pour les travaux de restauration et de mise en valeur du chemin du Vieux Pavé, et autorise Mme le Maire à les signer.

ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMME EN VUE DU REAMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF – APPROBATION DU MARCHÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché à passer avec la société NEO SPRINT 77 – ST THIBAUT DES VIGNES pour un montant de 20 250 € HT et autorise Mme le Maire à le signer.

TRANSFERT AU SEDI DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rendre effectif le transfert de compétence optionnelle « éclairage public » à compter du 1^{er} septembre 2015 et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SEDI pour la mise à disposition des biens liés au transfert de cette compétence.

CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA CUISINE CENTRALE ENTRE LA COMMUNE DE REVENTIN-VAUGRIS ET LA COMMUNE DE CHONAS L'AMBALLAN

Mme le Maire fait part du projet de mutualisation de notre cuisine centrale avec la Commune de Chonas l'Amballan pour fournir, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, des repas scolaires 4 jours par semaine en liaison chaude, permettant ainsi la rationalisation des dépenses. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mutualisation précisant les conditions de fourniture de ces repas ainsi que les modalités financières et autorise Mme le Maire à la signer.

ETUDE SUR LA GESTION DE LA CIRCULATION DANS LE CENTRE VILLAGE :

Mme le Maire informe que dans le cadre de sa délégation de pouvoir, un marché d'un montant de 11 912,50 € HT a été attribué à l'Agence ARTER 73 – CHAMBERY pour réaliser une étude sur la gestion de la circulation dans le centre Village.

Mairie de Reventin-Vaugris

85, Rue de la Mairie - 38121 Reventin-Vaugris

Tél. : 04.74.58.80.17 - Fax : 04.74.58.94.42 - E-mail : mairie.reventin-vaugris@wanadoo.fr

Mme le Maire,
E. CELARD

